

AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN

## DOSSIER DE PRESSE

22 janvier 2020



Activité physique adaptée  
pour les patients atteints de pathologies chroniques.



# CONFERENCE DE PRESSE – 22 janvier 2020

## Intervenants :

### *VITAL'Action :*

**Dr Bruno BUREL**

Président de VITAL'Action

Union Régionale des Médecins Libéraux – URML Normandie

### *Assurance Maladie :*

**Serge BOYER**

Directeur Général des CPAM de la Seine-Maritime

### *Métropole Rouen Normandie*

**David LAMIRAY**

Vice-Président de la Métropole en charge des sports

### *Ville de Rouen*

**Kader CHEKHEMANI**

Adjoint chargé des sports

## SOMMAIRE

- **Le Communiqué de Presse**
- **L'activité physique adaptée, un enjeu de santé publique**
  - VITAL'Action se déploie sur la Métropole Rouen Normandie
  - Le contexte législatif de ce dispositif
- **Les partenaires de Seine-Maritime s'engagent pour :**
  - Faciliter la prescription par le médecin
  - Simplifier le parcours du patient pour la pratique de l'Activité Physique Adaptée Santé (APAS)
  - Lever le frein financier pour les personnes en situation de précarité
- **Qu'est-ce que VITAL'Action ?**
- **Des outils à disposition**



# Communiqué de Presse

Rouen, le 22 janvier 2020

## VITAL'Action, Un dispositif d'activité physique adaptée en Seine-Maritime

**L'association VITAL'Action favorise l'accès à l'activité physique adaptée santé pour les patients atteints de pathologies chroniques. Elle relie le prescripteur, l'usager et les partenaires du sport/santé en facilitant la prescription par le médecin et l'orientation du patient vers la structure adaptée à son besoin.**

Initié par des représentants de structures associatives et institutionnelles autour du sport/santé, ce dispositif de sport sur ordonnance est lancé en 2020 sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sa périphérie.

Il met à disposition un guichet unique d'information, d'orientation et de suivi pour les patients atteints de pathologies chroniques (diabète de type 2, hypertension artérielle sévère, insuffisance cardiaque...) ou présentant des facteurs de risque.

**C'est pourquoi, les partenaires de Seine-Maritime s'engagent pour :**

- **Faciliter la prescription par le médecin**
- **Simplifier le parcours du patient pour la pratique de l'Activité Physique Adaptée Santé (APAS)**
- **Lever le frein financier pour les personnes en situation de précarité**

**L'Assurance Maladie de Seine-Maritime, l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS), l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie (URML), les Urgences Médicales Rouennaises (UMR), la DRDJSCS Normandie et la Métropole Rouen Normandie ont décidé de s'engager ensemble afin faciliter l'activité physique adaptée santé.**

L'Assurance Maladie de Seine Maritime soutient l'Association VITAL'Action par une subvention du fonds d'Action Sanitaire et Sociale correspondant à la prise en charge du coût des consultations VITAL'Action. Les patients en difficultés de ressources pourront demander une aide individuelle pour le financement de l'adhésion à la structure sport santé.

# L'activité physique adaptée, enjeu de santé publique

- **VITAL'Action se déploie sur la Métropole Rouen Normandie**

Depuis l'application du décret du 1<sup>er</sup> mars 2017, le médecin traitant a la possibilité de prescrire de l'Activité Physique Adaptée à son patient atteint d'une affection de longue durée (ALD).

VITAL'Action souhaite **favoriser le développement du sport sur ordonnance à destination des personnes atteintes de maladies chroniques en facilitant la coordination** entre le médecin prescripteur et les structures d'accueil en « Sport Santé » et Activité Physique Adaptée sur le secteur de la **Métropole Rouen Normandie**.

**La pratique d'une activité physique régulière, reconnue comme thérapeutique non médicamenteuse, est un enjeu de santé publique. Non seulement, elle permet de réduire l'incidence des cancers, des maladies cardiovasculaires, de l'obésité, des rhumatismes... mais elle est également le traitement de référence de première intention dans certaines pathologies chroniques comme l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs, l'anxio-dépression modérée, la dépression, le diabète, etc...**

**Le dispositif VITAL'Action permet au patient de s'inscrire dans une pratique physique durable** afin d'améliorer et maintenir son état de santé. Avec le soutien des institutions (ARS, CPAM, URML...), nous assurons par l'intermédiaire de notre plateforme d'accueil et d'orientation, une pratique physique dans des conditions sécuritaires et adaptées au profil des personnes ayant une prescription de leur médecin.

- **Le contexte législatif de ce dispositif**

**L'activité physique adaptée est un complément thérapeutique non médicamenteux de la prise en charge de nombreuses maladies**

L'impact positif des activités physiques et sportives sur la santé est officiellement reconnu. Ainsi, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé contient deux dispositions emblématiques favorisant la prise en compte des activités physiques et sportives dans les différentes politiques publiques développées dans le champ de la santé.

L'article 1<sup>er</sup> de cette loi stipule que les activités physiques et sportives participent à la prévention collective et individuelle des pathologies, des traumatismes et de la perte d'autonomie.

L'article L. 1172-1 du code de la santé précise que « Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, **le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.** »

Le décret du 30 décembre 2016 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars (Annexe 1) et l'instruction du 3 mars 2017 déterminent les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (ALD) et leur mise en œuvre.

*(Extrait dossier « Sport sur ordonnance » ONAPS octobre 2017)*

## **Les partenaires de Seine-Maritime s'engagent afin de faciliter l'activité physique adaptée santé.**

L'Assurance Maladie de Seine-Maritime, l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS), l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie (URML), les Urgences Médicales Rouennaises (UMR), la DRDJSCS Normandie et la Métropole Rouen Normandie ont décidé de s'engager ensemble pour :

### **- Faciliter la prescription par le médecin**

Grace à la plateforme d'information, d'orientation et de suivi et au formulaire de prescription médicale simplifié.

### **- Simplifier le parcours du patient pour la pratique de l'Activité Physique Adaptée Santé (APAS)**

Via le guichet unique pour l'accueil et l'orientation des patients vers la pratique d'activités physiques inscrites dans la durée avec les acteurs du sport/santé.

### **- Lever le frein financier pour les personnes en situation de précarité**

L'Assurance Maladie de Seine Maritime soutient l'Association VITAL'Action par une subvention du fonds d'Action Sanitaire et Sociale et prend en charge le coût de la consultation VITAL'Action pour les patients en difficultés de ressources. VITAL'Action prend en charge (sous forme de forfait) une partie ou la totalité de l'adhésion à la structure sport santé.

## QU'EST-CE-QUE « VITAL'Action » ?

- > **Un dispositif de sport sur ordonnance** sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (76) ;
- > **Une association** réunissant des représentants de structures associatives et institutionnelles autour du sport/santé sur le secteur : structures professionnelles de santé (maison médicale du sport de Rouen, URML Normandie), établissements de santé (clinique Saint Hilaire Rouen, CRMPR Les Herbiers IRMS2 de Bois-Guillaume, professionnels de santé prenant en charge les usagers (masseurs-kinésithérapeute clinique Mathilde Rouen), (association des enseignants en APA Rouen), structures de formation des professionnels (UFR STAPS Mont Saint Aignan), clubs et associations sportives prenant en charge les usagers (ASRUC Sport santé de Mont Saint Aignan, Conseil Des Sports de Rouen, Tennis club de Darnétal, Ligue régionale d'escrime de Normandie) ;
- > Un parcours patient simplifié pour la pratique de **l'Activité Physique Adaptée Santé (APAS)** ;
- > **Un guichet unique** pour l'accueil et l'orientation des patients ;
- > **Une plateforme d'information, d'orientation, et de suivi** pour le patient, et pour le médecin traitant (formulaire de prescription médicale simplifié, accueil local, évaluations personnelles, carnet de suivi du patient...) ;
- > La pratique d'activités physiques inscrites dans la **durée** ouverte aux structures hospitalières de réadaptation à l'effort ;
- > **Des partenariats actifs** : CPAM 76, ARS Normandie, URML Normandie, Métropole Rouen Normandie, Urgences Médicales Rouennaises, la DRDJSCS...



## Des outils à disposition

- Le site Internet VITAL'Action : <https://www.vitalaction.fr/>
- Le formulaire de prescription
- Le carnet de suivi du patient
- Le flyer :

The flyer is divided into two main sections. The left section features the VITAL'Action logo at the top, followed by the heading 'Une prescription facilitée pour votre médecin'. Below this is a paragraph explaining the association's role in connecting prescribers, users, and sports partners to facilitate access to adapted physical activity for chronic patients. A three-step process diagram follows, showing the flow from receiving a prescription to being oriented to a structure. The right section has an orange header 'Plateforme de coordination du "Sport sur Ordonnance"'. Below it is a large heart-shaped graphic with silhouettes of people exercising, and the VITAL'Action logo. Three circular icons describe the platform's functions: 'Faciliter la prescription d'Activité Physique', 'Evaluer Informer Orienter', and 'Favoriser l'accès aux structures sport/santé'. At the bottom, contact information and logos of supporting organizations are provided.

**Plateforme de coordination du "Sport sur Ordonnance"**

**VITAL'Action**

**Une prescription facilitée pour votre médecin**

L'association Vital'Action relie le prescripteur, l'utilisateur et les partenaires du sport/santé (éducateurs APAS, associations sportives, kinésithérapeutes...). Elle favorise l'accès à l'Activité Physique Adaptée destinée aux personnes atteintes de pathologies chroniques. Ce «guichet unique» vous oriente vers une structure sport/santé adaptée à vos besoins.

**Un parcours simplifié pour vous, patient**

1. Vous recevez une prescription d'AP\* de votre médecin
2. Vous rencontrez un éducateur Vital'Action pour réaliser votre bilan
3. Vous êtes orienté(e) vers une structure Sport/Santé adaptée à vos besoins

\* Activité Physique

**Tél. 07 86 73 51 16**  
**www.vitalaction.fr**

**Faciliter la prescription d'Activité Physique**

**Evaluer Informer Orienter**

**Favoriser l'accès aux structures sport/santé**

dédiée aux patients de la Métropole Rouen Normandie atteints de pathologies chroniques

Avec le soutien de :

**ars** **VRML** **L'Assurance Maladie**

**Le site internet de l'URML Normandie/rubrique sport santé sur ordonnance :**

[www.urml-normandie.org/en-action/sport-sante-sur-ordonnance](http://www.urml-normandie.org/en-action/sport-sante-sur-ordonnance)

**Le site internet Sport santé en Normandie :**

[www.sportsantenormandie.fr](http://www.sportsantenormandie.fr)

La DRDJSCS Normandie recense sur « Sport Santé Normandie », le site internet dédié, l'ensemble des structures qui déclarent proposer une activité physique adaptée sur les 5 départements normands et vérifie la qualification de l'encadrement. Il regroupe également l'ensemble des documents relatifs au dispositif « Sport sur ordonnance » (le cadre légal, les formulaires de prescription de l'activité physique, la réglementation...).

**En Seine-Maritime,  
L'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Union Régionale  
des Médecins Libéraux (URML), les Urgences Médicales Rouennaises (UMR),  
la DRDJSCS Normandie et la Métropole Rouen Normandie ont décidé de  
s'engager ensemble afin de faciliter l'activité physique adaptée santé.**

## À propos ...

### **Des Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Seine-Maritime**

Acteurs majeurs de la protection sociale du Département, les CPAM de Rouen-Elbeuf-Dieppe et du Havre sont des organismes de droit privé exerçant une mission de service public. Elles protègent plus d'un million d'assurés (respectivement par caisse : 721 400 et 369 151 bénéficiaires) contre la maladie et les accidents du travail / maladies professionnelles. Leurs principales missions sont de garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, accompagner chacun dans la préservation de sa santé et améliorer l'efficacité du système de santé.

Pour cela, elles s'appuient sur l'expertise de 1 019 collaborateurs, répartis sur l'ensemble de département qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé pour tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

### **De VITAL'Action**

Organisation associative regroupant les structures actrices du sport santé à l'échelon de la Métropole Rouen Normandie, elle a pour unique finalité de faciliter la prescription du « Sport sur Ordonnance » et de développer les structures accueillant des patients désireux de pratiquer des activités physiques santé.

## CONTACTS PRESSE

VITAL'Action : Dr Bruno BUREL

*vitalaction76@gmail.com*

06 08 96 86 14

CPAM : Frédérique GOHEL

*frederique.gohel@assurance-maladie.fr*

07 63 14 72 79